



Licencier après 13 années de travail

Par **jean123**, le **30/08/2013** à **09:10**

Bonjour,

J'ai travaillé pendant 13 ans dans une grande surface, je suis agent de maîtrise depuis 4ans. Mon employeur m'a licencié durant un arrêt maladie, et pour un motif futile...

Je subit depuis plusieurs année un harcèlement moral de la part de mon supérieur, ils ont alors tout prévu pour me faire partir avec un premier avertissement que j'ai reçu deux semaines avant la lettre de licenciement.

Pour ma part c'est un licenciement abusif, et je voudrais savoir comment faire pour aller au prud'homme?? et si il fallait avoir affaire à mon syndicat ou bien il valait mieux avoir un avocat pour assurer ma défense ????

Et aussi est-ce préférable dans ses conditions, d'avoir recours à un arrangement à l'amiable ??

Merci à vous de me renseigner, car je suis perdu

Par **P.M.**, le **30/08/2013** à **09:56**

Bonjour,

Pour saisir le Conseil de Prud'Hommes, il suffit de déposer vos demandes auprès du Greffe avec un timbre fiscla de 35 €...

C'est à vous de choisir par qui vous voulez être conseillé, défenseur syndical ou avocat...

Pour obtenir une transaction, il faut déjà que l'employeur en soit d'accord et il n'est pas possible de définir une règle générale sans déjà savoir si l'accord peut être satisfaisant...